



21 rue Gaston Cornavin  
18500 FOËCY  
Tél : 02.48.53.01.80  
E-mail : mairiefocyc@gmail.com

## ARRÊTÉ du MAIRE n°2023-105/6.4

Portant règlementation temporaire de la circulation  
rue Jean Lothe - RD 30 (PN n° 149)

Le Maire de la commune de Foëcy (Cher) :

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6.1 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

Vu les travaux de réfection d'un tampon et d'un regard de chaussée effectués par la commune de Foëcy au passage à niveau n° 149 (rue Jean Lothe) RD 30, du 15 au 21 novembre 2023, inclus ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles afin que ces travaux se déroulent dans de bonnes conditions et éviter tout incident sur la voie publique :

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le PN n° 149 (rue Jean Lothe - RD 30) sera interdit à la circulation des véhicules routiers, en continu, pendant toute la durée des travaux, du 15 au 21 novembre 2023.

**Article 2 :** La déviation s'effectuera par les rues Gaston Cornavin, Charles Tournant et la VC n° 60 (rue Louis Grandjean).

**Article 3 :** Le droit des riverains demeure préservé.

**Article 4 :** La mise en place de la signalisation nécessaire sera effectuée sous la responsabilité de la commune conformément à la 8<sup>ème</sup> partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 et modifié par arrêté du 6 décembre 2011.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché conformément à la règlementation en vigueur.

**Article 6 :** Monsieur le Commandant de Gendarmerie et Madame le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le ..... 3.0 OCT. 2023 .....

Et notifié à l'intéressé (e) le ..... 3.0 OCT. 2023 .....

Foëcy, le 28 octobre 2023  
Laure GRENIER RIGNOUX,  
Maire de Foëcy.

Copie pour information

- Le SDIS
- SAMU
- CGDR
- Ambassadeur du tri
- Transport scolaire

